

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 002-091/08/BC

**■ Prestations de saisie de données géographiques sur le territoire communautaire
- Approbation des marchés à bons de commande.**

DIFRA 08/776/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La mutualisation des services et des moyens relative à l'information géographique entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille implique des acquisitions de données géographiques référentielles, propres à alimenter le Système d'Information Géographique (SIG) – fédérateur communautaire, pour une meilleure aide à la décision.

Par délibération n°VOI 772/07/BC en date du 13 septembre 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations de saisies de données géographiques sur la base d'un dossier de consultation des entreprises correspondant.

Ce marché à bons de commande composé de 2 lots est passé pour une période d'un an à partir de sa notification, renouvelable trois fois, par reconduction expresse pour trois périodes d'égale durée sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Le montant annuel pourra varier :

- Pour le Lot 1 : Acquisitions photogrammétriques :
Minimum : 200 000,00 €
Maximum : 600 000,00 €
- Pour le Lot 2 : Acquisitions terrestres :
Minimum : 200 000,00 €
Maximum : 600 000,00 €

L'appel d'offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence n°2007/144.

La Commission d'Appel d'Offres au cours de sa séance du 23 janvier 2008.a retenu l'offre du Groupement OPSIA/ARRAGON pour un montant de 296 440, 00 € HT soit 354 542,24 € TTC pour le lot 1 et du Groupement ARRAGON/OPSIA.pour un montant de 348 335 ,00.€ HT soit 416 608,66. € TTC pour le lot 2.

Il est donc proposé au bureau d'approuver les marchés et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à les signer ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau et au Président modifiée par la délibération n°FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.
- La délibération n°VOI 772/07/BC en date du 13 septembre 2007 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il s'agit de procéder à l'approbation des marchés relatifs aux prestations de saisies de données géographiques sur le territoire communautaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés relatifs aux prestations de saisies de données géographiques sur le territoire communautaire dont les pièces constitutives sont annexées, attribués aux entreprises :

Lot 1 : du Groupement OPSIA/ARRAGON pour un montant de 296 440,00 € HT soit 354 542,24 € TTC au vue de la simulation annuelle.

Lot 2 : du Groupement ARRAGON/OPSIA.pour un montant de 348 335 ,00.€ HT soit 416 608,66. € TTC au vue de la simulation annuelle.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

– Opération : numéro 2007/00057 et sur chaque opération d'investissement des directions opérationnelles

– Nature : 2031 – Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN